

<https://etablissementbertrandeborn.net/spip.php?article2830>



Défibrillateur Automatisé Externe

- Cité scolaire Bertran-de-Born - La santé des élèves -



Date de mise en ligne : mardi 15 octobre 2019

Copyright © Cité Scolaire Bertran-de-Born - Tous droits réservés

Précédant les obligations réglementaires fixées par le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018, la cité scolaire a installé un défibrillateur automatisé externe.

Cet appareil est stocké dans une armoire intérieure (sous alarme) dans le couloir de l'administration (bât. A 1er étage)

[<https://etablissementbertrandeborn.net/local/cache-vignettes/L400xH400/els-if004-400-rev-a---view-front-600x600-1-4a8f7.jpg>]

Cet appareil analyse et informe du choc à venir. L'opérateur n'a donc rien à déclencher mais son action reste primordiale.

Cet appareil est autonome car il s'autoteste pour assurer un bon fonctionnement, déroule sa programmation seul mais cela s'arrête là.

Le massage cardiaque, l'alerte, la sécurisation de votre victime et de votre sécurité ne sont pas réalisés par le défibrillateur. Votre action humaine et physique est là aussi primordiale, vitale et doit être précoce. D'où l'importance de la formation aux 1ers secours.

Lien vers la page : [Les gestes qui sauvent](#)

[https://etablissementbertrandeborn.net/local/cache-vignettes/L400xH307/gestes_qui_sauvent-bcd1c.png]

Pour plus d'informations, s'adresser à Mmes Bourdaire et Noltée, infirmières scolaires.